

ANNEXE 3

EMPLOIS SPECIFIQUES RELEVANT D'UN PREREQUIS (TITRE OU QUALIFICATION PUIS BAREME)

EMPLOIS	CONDITIONS REQUISES				ENTRETIEN/ INFORMATION
	DIPLOMES OU TITRES PROFESSIONNELS	LISTE D'APTITUDE	AVIS de l'IEN	AUTRE CONDITION (*)	
Direction d'école élémentaire ou maternelle : - hors Réseau REP + - hors décharge totale de direction (Voir Annexe 4)		liste d'aptitude (en cours de validité)		Compte tenu des contraintes spécifiques, l'exercice sur ce type de poste est incompatible avec l'attribution d'un temps partiel. Les titulaires d'un poste de direction obtenant un temps partiel seront réaffectés à titre provisoire sur tout type de poste prioritairement dans la circonscription pour la durée du temps partiel obtenu.	
Poste en UPEAA (élèves allophones nouvellement arrivés)	Certification complémentaire FLS			Les enseignants nommés sur poste de UPEAA peuvent être amenés à exercer provisoirement à temps plein ou à temps partiel sur une autre école de la circonscription, voire d'une circonscription proche.	
RASED	PSYCHOLOGUE	D.E.P.S. , D.E.S.S. ou Master 2		Voir note DE n°950595 du 1/9/1995	
	G	C.A.P.S.A.I.S. ou C.A.P.A. - S.H.option G			
	E	C.A.P.S.A.I.S. ou C.A.P.A. - S.H. option E			
G en C.M.P.P.	C.A.P.S.A.I.S. ou C.A.P.A. - S.H.option G		IEN ERAGNY ASH	Acceptation des sujétions spéciales de l'établissement	
Postes enseignants spécialisés itinérants : options D et G	C.A.P.S.A.I.S. ou C.A.P.A. - S.H.option D ou G		IEN CERGY ASH		
Enseignant en milieu pénitentiaire	C.A.P.S.A.I.S. ou C.A.P.A. - S.H. option F	Avis de la commission spécifique (unité pénitentiaire régionale)	I.E.N. SOISY A.S.H.	Acceptation des sujétions spéciales de l'établissement	
Service d'éducation spéciale et de soins à domicile	C.A.P.S.A.I.S.ou C.A.P.A. - S.H. de l'option		I.E.N. ERAGNY A.S.H.		
Enseignant Référent pour la scolarisation des élèves handicapés ou mission	Tous diplômes spécialisés C.A.P.S.A.I.S. ou C.A.P.A. - S.H. quelle que soit l'option	OUI (commission départementale)			I.E.N. de CERGY ASH
Les enseignants nommés sur les postes référents mission CDO			IEN SOISY ASH		
Enseignant en établissement spécialisé	C.A.P.S.A.I.S. ou C.A.P.A. - S.H. de l'option			Acceptation des sujétions spéciales de l'établissement	
Enseignant en hôpital	C.A.P.S.A.I.S. ou C.A.P.A. - S.H. de l'option		I.E.N. ERAGNY A.S.H.	Acceptation des sujétions spéciales de l'établissement	
Coordination pédagogique d'unités d'enseignement en établissement spécialisé	C.A.P.S.A.I.S. ou C.A.P.A. - S.H. de l'option		I.E.N. ERAGNY A.S.H.		
ULIS 1 ULIS 3 ULIS 4	C.A.P.S.A.I.S.ou C.A.P.A. - S.H. Option D (1) Option B (3) Option C (4)				Entretien avec I.E.N. de la circonscription (information)
Enseignant spécialisé Aide handicap écoles 95 (poste rattaché à la DSDEN du Val d'Oise) **	Tous diplômes spécialisés C.A.P.S.A.I.S. ou C.A.P.A. - S.H. quelle que soit l'option		I.E.N. CERGY A.S.H.		
Enseignant Référent sur poste Aide Handicap (rattaché à la DSDEN du Val d'Oise)	Tous diplômes spécialisés C.A.P.S.A.I.S. ou C.A.P.A. - S.H. quelle que soit l'option		I.E.N. CERGY A.S.H.		
Enseignant Référent sur poste APAD (rattaché à la DSDEN du Val d'Oise)	C.A.P.S.A.I.S. ou C.A.P.A. - S.H. option C		I.E.N. CERGY A.S.H.		
Enseignant en S.E.G.P.A.	C.A.P.S.A.I.S.ou C.A.P.A. - S.H. option F				
Enseignant en E.R.E.A.	C.A.P.S.A.I.S.ou C.A.P.A. - S.H. option F			Acceptation des sujétions spéciales de l'établissement	I.E.N. SOISY A.S.H.

La mention "avis" précise que l'avis de la personne indiquée sera pris en compte lors des opérations de mouvement.

(**) Mission COORDONNATEUR AIDE HANDICAP ECOLES : assurer la gestion et le suivi des équipes pédagogiques, des élèves et l'accompagnement en terme d'auxiliaire

Les enseignants nommés sur les postes référents mission CDO assurent la préparation des commissions départementales d'orientation vers les enseignements adaptés (SEGPA, EREA)

Référent rattaché à l'école maternelle R. Rolland de GARGES I.E.N. SOISY A.S.H.

Référent rattaché à l'école élémentaire DESCARTES 1 à SOISY SOUS MONTMORENCY I.E.N. SOISY A.S.H.

La nomination sur un emploi dépendant de la M.D.P.H. relève d'un appel à candidature. La personne retenue est fonctionnellement mise à disposition de la M.D.P.H. pour une durée de 3 ans. Elle perd le poste précédemment occupé.